



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assistants maternels

Question écrite n° 129322

Texte de la question

M. Richard Mallié attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, chargée de la famille, sur la profession d'assistante maternelle. Compte tenu du rythme soutenu de la natalité dans l'hexagone et de la non-scolarisation obligatoire des enfants de moins de 3 ans, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour le développement et l'encadrement de cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Richard Mallié](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129322

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 février 2012, page 1787

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)